

# Mairie de lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2012

Convocation du : 29 / 06 / 2012

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, N. ESCUDERO, L. FOMBONNE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, C. ROLLET, F. RONDOT

Excusé : Aucun

SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE

#### **1°) Délibération : Modification du contrat de location du matériel informatique**

La Commune a changé de fournisseur de matériel informatique.

Le nouveau fournisseur, la société REX ROTARY, lui rachète le restant de l'ancien contrat dû au fournisseur précédent, la société LOCAM, soit 2 970,86 €.

Ce montant avait été passé en dépense au budget.

Par délibération, le Conseil passe ce rachat en recette.

#### **2°) Assainissement**

La loi oblige les communes à contrôler les assainissements non collectifs, et à mandater une société de prestataires à cet effet.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) assure ce contrôle, à un prix avantageux et en proposant des services étendus.

Par délibération, le Conseil décide d'adhérer au SIABVA, et de lui confier cette mission.

La Commune devra demander un contrôle des assainissements. Ce contrôle est payant (100 € environ), à la charge des propriétaires, et ceux-ci disposeront ensuite de 10 ans pour mettre aux normes leur installation suivant les recommandations éventuelles du SIABVA.

#### **3°) Institution de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la taxe de raccordement est remplacée par la PAC.

Le Conseil devra délibérer pour fixer son montant, en respectant les règles suivantes :

- Pour un logement neuf ou ne disposant pas d'un dispositif d'assainissement individuel : jusqu'à 80 % du prix d'une installation individuelle ;
- Pour un logement disposant déjà d'un assainissement individuel : demi tarif.

Cette Participation, perçue une seule fois, est obligatoire pour que la Commune puisse bénéficier de subventions pour les travaux d'assainissement. Elle donne le droit aux propriétaires de se raccorder sur le futur réseau d'assainissement collectif.

#### **4°) Questions diverses**

- Modification des horaires d'ouvertures du secrétariat de Mairie : N. ESCUDERO, secrétaire de Mairie de Lantenay, va assurer le remplacement de la secrétaire de Mairie de Condamine.

Par conséquent le secrétariat sera dorénavant ouvert les lundis et mercredi matin ainsi que le vendredi après-midi.

**Le secrétariat sera par ailleurs fermé du 6 au 27 août.**

- Assainissement : M. le Maire a rencontré les représentants du SATAA. Pour des questions de délais, les travaux du réseau d'assainissement ne pourront sans doute pas débuter en 2013 ; seules les études pourront être réalisées cette année là.  
Par délibération, le Conseil décide d'entreprendre la construction du réseau d'assainissement collectif.
- Décision Budgétaire Modificative , relative au Budget Eau : La Redevance de Modernisation du Réseau est supérieure de 503 € au montant budgétisé.  
Par délibération, le Conseil décide de prélever cette somme sur le compte 618 (Divers) et de l'affecter au compte Redevance de Modernisation du Réseau.
- Trésorerie : La Commune dispose de 27 618, 11 € au 29 juin.
- Travaux de la cure : L'Evêché a payé la somme de 7 000 € qu'il devait à la Commune.
- Commission communale des Impôts Directs : M. Philippe BODEN remplace M. Gaston VILLARD, démissionnaire, dans cette commission.
- Bois : Un appel a été lancé aux scieries pour le 20 juillet, pour la vente des bois coupés en impériaux par M. Cyril ROLLET.  
Par ailleurs, lors de la dernière vente à Nantua, une des deux parcelles (la 13) proposées par la Commune n'a pas trouvé preneur ; elle sera à nouveau proposée à la vente en octobre.
- Les travaux de remise en état du talus endommagé par un camion de la scierie seront réalisés mardi 10 ou mercredi 11 juillet.
- G. PELISSON demande à ce que la Commune sensibilise les personnes pour qu'elles évitent de traîner les bois sur le goudron lors des débardages.
- Signalétique des lieux publics : Des panneaux seront réalisés par l'employé communal cet hiver.
- Suite à une intervention de M. le Curé, et en considération de son intervention ayant favorisé le paiement par l'Evêché des 7 000 € dus à la Commune pour les travaux de la Cure, M. le Maire propose de laisser à M. Henri-Jean PELISSON le soin du jardin de la Cure sans contrepartie.

## 5°) Compte rendu de diverses réunions

- ERDF (H. LEROY) : En cas de demande de Permis de construire ou de C.U., ERDF doit être consulté pour toute nouvelle construction au-delà du dernier poteau. En effet le coût d'une extension du réseau sur la voie publique de 50 mètre est d'environ **7 000 €** à la charge de la commune. Une aide de 40 % du montant des travaux peut alors être accordée.
- Commune Forestières (H. LEROY) : Pour les quads en autres engins motorisés, la règle est la suivante :
  - Toute voie carrossable pour une voiture de tourisme est considérée en accès libre ;
  - Toute autre voie est interdite aux véhicules motorisés (sauf ayant-droits).
- SIVU des Collèges (C. PELLEGRINI) : Bilan de l'année

Clôture de la réunion à 20 h 30.

Prochaine réunion le vendredi 03 septembre.